

**Protocole sanitaire**

**Jeunesse Athlétique Sannois Saint Gratien Gymnastique**

**Destiné à l’accueil des sections Gymnastique loisir et compétition, Parkour, Acro-Gym, éveil de l’enfant et bébés gyms ainsi que les parents accompagnateurs des bébés gyms, dans la grande salle spécialisée et la petite salle « Praticable ».**

**Elaboré sur la base des recommandations du Ministère Chargé des Sports et de la Fédération Sportive et Culturelle de France à laquelle le club est affilié, en prenant en compte le protocole mis en place par le SIVOM.**

**Résumé des mesures : (en gras les mesures nous concernant plus spécifiquement)**

► **Présentation du Pass Sanitaire dès la 1ere personne pour l’accès**

→ Aux établissements recevant du public (ERP) de plein air (PA) (stade) ;

→ **Aux établissements recevant du public (ERP) couverts (X) : gymnase,** salle, piscine;

→ Aux établissements recevant du public (ERP) culturel (L) : salle d’audition, de spectacle, de conférence…

→ A toute manifestation dans l’espace public soumise à autorisation ou déclaration en Préfecture et qui n’est pas organisée pour des sportifs professionnels ou de haut niveau.

► Non soumis au contrôle du Pass Sanitaire

→ Les pratiques habituelles des clubs en plein-air (hors ERP) (randonnée, entraînement dans l’espace public, etc).

→ Les pratiques de plein-air en autonomie (hors ERP)

► **Contrôle du Pass Sanitaire**

→   **Réalisé par** le responsable de l’équipement ou par **l’organisateur de l’activité, qui désigne officiellement, liste et forme les personnes habilitées**

→   En utilisant l’application TousAntiCovid Verif

→ **En indiquant sur un registre la date et l’heure du contrôle effectué**

**→ Sans contrôler l’identité de la personne (compétence exclusive des forces de police)**

→ En tenant compte et respectant les dispositions locales du lieu de pratique (arrêté préfectoral ou municipal)

► **Exonération de la présentation du Pass Sanitaire**

**→ Toute personne ayant transmis volontairement une copie d’attestation de vaccination**

**→ Les jeunes de 12/17 ans jusqu’au 30 septembre 2021**

→ Les salariés et bénévoles des structures organisatrices des activités jusqu’au 30 août 2021

→ **Les majeurs attestant d’une contre-indication médicale à la vaccination**

► **Justificatifs acceptés lors du contrôle du Pass Sanitaire**

**→  Vaccination avec un schéma vaccinal complet et le délai nécessaire après l’injection finale, soit :**

**- 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;**

**- 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;**

**- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).**

**→ Tests RT-PCR, antigéniques et désormais les autotests sous la supervision de professionnels négatif de moins de 72h**

**→ Certificat de rétablissement de la Covid-19 établit suite à un test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.**

► **Port du masque**

**→ Non obligatoire pour les personnes ayant accédé aux établissements au moyen du Pass sanitaire. Son utilisation reste une mesure barrière efficace qui est conseillée.**

→ Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire soit par arrêté préfectoral soit par décision de l’exploitant ou l’organisateur.

→ Pas de port du masque obligatoire dans l’espace public. Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.

**L’application pratique de ces mesures pour notre association est la suivante :**

**Pour les gymnastes majeurs et les parents accompagnateur des Bébés gyms qui rentrent dans la salle :**

Je fournis une copie de mon Pass sanitaire avant le premier entraînement en l’envoyant à l’adresse suivante :

jassg.[protocole.sanitaire@gmail.com](mailto:protocole.sanitaire@gmail.com)

Les Pass sanitaires seront stockés par l’association afin de pouvoir répondre à d’éventuels contrôles (la détention d’un Pass sanitaire valide étant sous la responsabilité du Président de l’association).

Toute inscription sans Pass sanitaire valide sera rejetée et l’accès à la salle refusé.

N.B. : Pour les personnes non vaccinées, un test PCR négatif devra être présenté avant chaque entraînement

**Pour les enfants de 12 à 17ans :**

A partir du 1er octobre le Pass sanitaire sera obligatoire pour rentrer dans la salle. Dès que possible, le Pass sanitaire de votre enfant devra être envoyé par mail à l’adresse suivante :

jassg.[protocole.sanitaire@gmail.com](mailto:protocole.sanitaire@gmail.com)

A partir du 1er octobre, tout enfant de 12 à 17 ans sans Pass sanitaire se verra refuser l’accès à la salle.

**Avant de partir à l’entraînement :**

Si j’ai des symptômes d’une maladie infectieuse quelle qu’elle soit (mal de gorge, toux, grosse fatigue, fièvre, etc.) JE NE VIENS PAS A L’ENTRAINEMENT.

Après avis du médecin, j’informe immédiatement le club à l’adresse email suivante des raisons de mon absence :

Je mets ma tenue de gym afin de réduire le temps et les manipulations d’habillage dans la salle.

Je vérifie mon sac personnel (masque, gel hydroalcoolique individuel marqué de mon nom, sac ou boîte individuel(le) à magnésie marqué(e) de mon nom pour les sections concernées, chaussettes ou chaussons, gourde d’eau marquée à mon nom).

**Arrivée :**

**Grande salle spécialisée :**

Les adhérents et leurs parents accèdent à la salle en passant sur le côté gauche de la Halle par l’extérieur sans passer par le hall d’entrée. L’entrée dans la salle se fait par la porte du fond. Seuls les gymnastes pénètrent dans la salle avec leur masque en se lavant les mains au gel hydro alcoolique disponible en libre-service.

Les parents qui ont besoin de rentrer dans la salle doivent présenter leur Pass sanitaire à l’entraîneur.

**Petite salle « Praticable » :**

Les adhérents et leurs parents accèdent à la salle par l’extérieur sans passer par le hall d’entrée. L’entrée dans la salle se fait par la première porte extérieure.

Seuls les gymnastes pénètrent dans la salle avec leur masque en se lavant les mains au gel hydro alcoolique disponible en libre-service.

Aucun accompagnateur ne pénètre dans la salle. Eviter les attroupements devant la porte et respecter la distanciation ou portez le masque (recommandé).

**Déroulé de l’entraînement :**

Les entraîneurs font rentrer les gymnastes sans masques sur l’aire de pratique en respectant les distances de sécurité.

**Les entraîneurs :**

Les entraîneurs tiennent une feuille d’appel en notant rigoureusement tous les présents à chaque séance et la composition de chaque groupe. Ils en profitent pour rappeler les règles et gestes barrières à respecter dans la salle (distanciation, utilisation du gel avant et après chaque passage).

Les entraîneurs utilisent les gels hydro alcooliques disponibles en libre-service aux agrès avant et après chaque manipulation d’un gymnaste ou d’un agrès, tapis, tremplin.

Les entraîneurs s’assurent que les gymnastes respectent une certaine distanciation.

En fin d’entraînement les entraîneurs aèrent la salle en ouvrant les portes.

**Les gyms :**

Les gyms circulent en chaussette ou chaussons.

Avant chaque passage aux agrès ils utilisent leur gel individuel pour se désinfecter les mains. Ils se re-désinfectent les mains après leur passage.

En poutre, au sol et au saut, s’ils passent pieds nus, les gyms se désinfectent les pieds au gel hydro alcoolique avant leur passage.

Les gyms conservent leurs distances lorsqu’ils ne passent pas aux agrès.

**Départ :**

**Grande salle spécialisée :**

Les parents viennent chercher les gyms en passant sur le côté gauche de la Halle des Sports par l’extérieur en longeant le terrain de foot synthétique.

La sortie des gyms se fait par la porte sur le côté de la salle (côté poutres). Aucune sortie par la porte du fond réservée aux entrées.

**Petite salle « praticable »**

Les parents viennent) chercher les gyms à la deuxième porte extérieure. Aucune sortie par la porte réservée aux entrées.

Eviter les attroupements devant la porte (distanciation et port du masque recommandé).

Les parents ne pénètrent jamais dans la salle sauf cas de force majeur avec présentation du Pass sanitaire à l’entraîneur.

Le Bureau.